



N° d'épreuve FFM _____ **336**
Moto-Club _____ **LDU PAVILLON**
N° d'affiliation _____ **2030**
Date _____ **22 AVRIL 2018**
Lieu _____ **LA NEUVILLE AUX JOÛTES**
Organisateur technique - **DETOUCHE DENIS**
E-mail _____ **mcpaviloon@gmail.com**
Téléphone _____ **0675638682**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE DIDIER	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	CHARPIN MAX	Licence : 006434
Membre du Jury	VIGREUX JEAN-MARC	Licence : 138095
Membre du Jury	SIMON ALAIN	Licence : 150708
Commissaire technique responsable	désigné par la FFM	Licence : _____
Responsable du chronométrage	désigné par la FFM	Licence : _____

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHAMPIONNAT DE FRANCE	15 ANS	SANS	125,250,	VOIR REGLEMENT FFM 2018
DE MOTO-CROSS A L'ANCIENNE			500cc	CHAMPIONNAT MOTO ANCIENNES
CHAMPIONNAT GRAND-EST	PILOTE 17 ANS	SANS	350/750 2TPS	VOIR REGLEMENT GRAND-EST EN ANNEXE
SIDE-CAR-CROSS	SINGE 15 ANS	SANS	1000 MAXI 4 TPS	
NATIONAL MX1/MX2	15ANS	SANS	125 / 450cc	35€ PLUS LOC TRANSPONDEUR

Engagement :

Site Internet — **www.mcpavillon08.com**
Contact — **MICHAUX Jean-Luc**
Téléphone — **0684041969** E-mail — **jeanlucmich@free.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **10€**
Caution : **100€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guildon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **NANJY Désiré**
 Nombre de secouristes **6 POMPIERS**
 Hôpital le plus proche **HIRSON 02500**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **circuit du pavillon**
 Adresse **17,hameau la folie 02500 ANY MARTIN RIEUX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1710 m**
 Largeur minimum de la piste **6 m**
 Largeur de la grille **34 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **80 m**
 Nombre d'OCP* **24**
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **06/02/18**

**MOTO-CLUB
 DU PAVILLON**

08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES

Visa de la Ligue

Date : **14/02/2018**

Visa de la FFM

Date :
 Numéro :